

Strasbourg, le 31 janvier 2025

# **Tram vers le nord : Présentation des modalités de la nouvelle démarche participative**

## **SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>I. Contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Une démarche de participation des habitants : la convention citoyenne .....</b>	<b>4</b>
<b>III. La concertation politique : constitution d'un comité d'élus transpartisans .....</b>	<b>7</b>
<b>IV. Calendrier de la poursuite du projet .....</b>	<b>8</b>

## I. Contexte

À la suite de l'avis rendu par la commission d'enquête publique le 9 décembre dernier, relatif au projet de développement du réseau du tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, l'exécutif de l'Eurométropole de Strasbourg a pris acte du rapport et de l'ensemble des observations formulées au cours de l'enquête publique.

À l'heure où l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques est urgente, la volonté de voir aboutir ce projet de mobilité, en tenant compte des enjeux d'équité territoriale, de développement économique et d'accessibilité pour toutes et tous, reste une priorité de l'exécutif eurométropolitain.

L'ambition commune de déployer le tram au nord est intacte, c'est un projet de transports en commun nécessaire et attendu par les habitants de Strasbourg, Schiltigheim et plus largement par les usagers du nord de l'agglomération. C'est ainsi que la poursuite du projet se découpera en plusieurs phases, avec une priorité donnée aux communes du nord.

Afin d'engager une nouvelle étape à même de répondre aux enjeux identifiés par la commission d'enquête et de rechercher une plus grande adhésion de la part des citoyens eurométropolitains, une nouvelle méthode de travail est mise en place pour approfondir le projet grâce à :

- D'une part, une nouvelle démarche démocratique inédite sous forme de convention citoyenne ;
- D'autre part, un « Comité transpartisan d'élus » visant à associer largement les élus du conseil eurométropolitain, notamment les maires des communes concernées par le projet de tram nord, dans l'esprit de dialogue intercommunal.

En se nourrissant des études déjà conduites ainsi que des enseignements de l'enquête publique déjà réalisée, la nouvelle démarche doit s'appuyer sur les points saillants du projet pour le faire évoluer.

**Cette démarche permet de garantir la continuité du projet dans une perspective d'une livraison d'un tram nord à horizon 2030.**

## **II. Une démarche de participation des habitants : la convention citoyenne**

### a) Composition de la convention citoyenne

La convention citoyenne mobilisera 100 citoyens de l'Eurométropole de Strasbourg représentatifs de la diversité de la population. Elle sera un lieu d'approfondissement du projet, d'échanges entre des points de vue variés et de formulation d'une opinion citoyenne éclairée.

Pour garantir la représentativité de la convention citoyenne, ses membres seront sélectionnés grâce à un processus d'une ampleur inédite et structuré en 2 étapes :

- Un premier tirage au sort au sein de la population métropolitaine permettra l'envoi d'une invitation à candidater auprès de 50.000 habitants du territoire. Ceux-ci auront alors l'occasion de se renseigner sur le dispositif et de se porter volontaire, à condition qu'ils n'aient pas de conflit d'intérêt relatif au projet. Pour garantir l'indépendance de la convention, il s'agira notamment d'exclure de la convention les élus de l'Eurométropole ou des communes membres de l'Eurométropole, les agents de la collectivité ou des communes concernés par le projet de tramway, les agents CTS, les salariés ou dirigeants des bureaux d'études qui ont participé au projet, les responsables associatifs qui se sont impliqués en faveur ou contre le projet, les membres du Conseil de Développement de l'Eurométropole, les membres de la commission d'enquête, ou de personnes engagées dans une procédure de contentieux juridique avec la collectivité.
- Un deuxième tirage au sort parmi les candidatures récoltées à l'issue de la première étape permettra de garantir une bonne représentation de la population selon des critères sociodémographiques (notamment âge, sexe, lieu de résidence, catégorie socio-professionnelle), et un équilibre entre les personnes estimant être très impactées par le projet dans leur vie quotidienne, et celles s'estimant plus éloignées du projet mais intéressées par le développement global des solutions de mobilité sur le territoire.

b) Constitution d'un comité de tiers garants des travaux de la convention citoyenne

Afin de garantir le bon déroulement des travaux de la Convention citoyenne, un Comité de tiers garants composé de 3 à 5 personnalités sera constitué. Le groupe sera constitué d'experts indépendants en participation citoyenne, en aménagement urbain et mobilités, en déontologie par exemple.

Ce comité aura notamment pour mission d'être garant de la cohérence entre l'intention de participation citoyenne et la méthodologie mise en œuvre, ainsi que du bon déroulement de la convention citoyenne (à travers notamment l'évaluation de la démarche).

c) Mission et fonctionnement de la convention citoyenne

Le rôle principal de la convention citoyenne est d'apporter un regard citoyen sur les sujets mis à concertation, sur la base d'une part d'éléments d'études mis à leur disposition, mais aussi d'échanges avec des spécialistes et experts divers, rencontrés tout au long du processus.

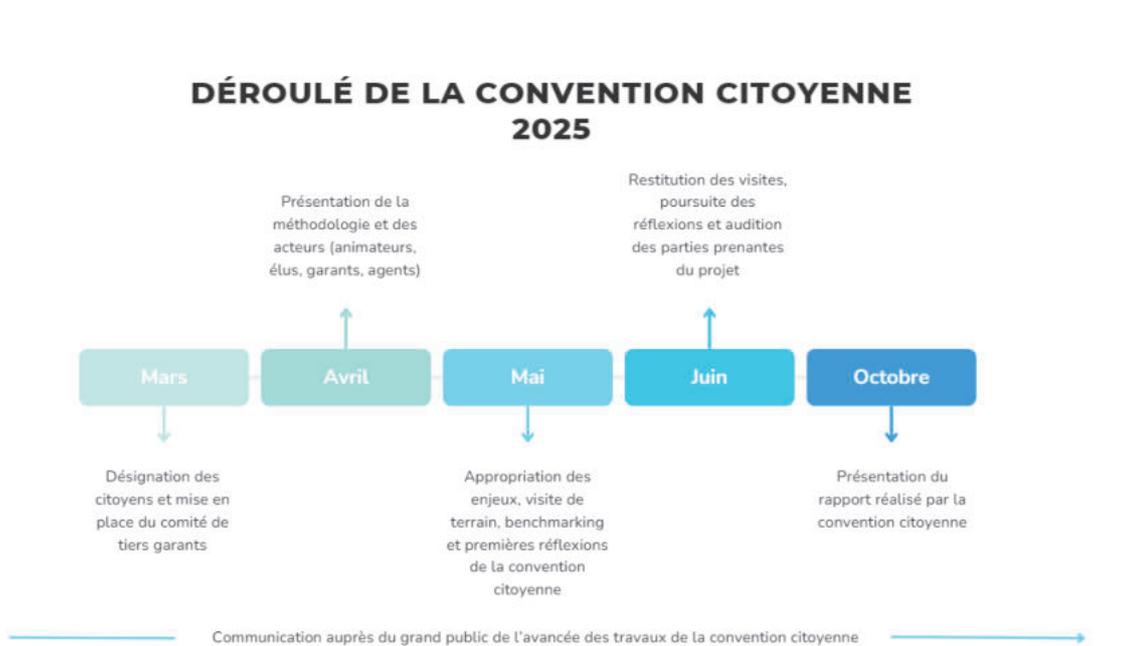
La question posée aux membres de la convention citoyenne portera sur les modalités et les conditions de réussite de la desserte en tramway des communes du nord de l'agglomération.

Ainsi, le travail consistera à réinterroger des grandes lignes du projet tel que présenté initialement, notamment sur les questions de tracé, de phasage ou encore d'aménagements connexes.

Pendant la durée d'exercice de la convention citoyenne, différents temps de communication à destination du grand public seront coordonnés afin de suivre l'avancée des travaux.

À la fin des travaux, il est attendu des membres de la convention citoyenne des préconisations concrètes pour mettre en œuvre une infrastructure de tramway qui dessert le nord de l'Eurométropole. Le livrable de la convention citoyenne constituera le socle du projet de tram nord « revu », sur lequel le conseil eurométropolitain aura, le moment venu, à se prononcer pour engager les phases ultérieures.

d) Le déroulé des travaux de la convention citoyenne



© Ville et Eurométropole de Strasbourg

### **III. La concertation politique : constitution d'un comité d'élus transpartisan**

#### a) Composition du comité politique

Présidé par Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, le comité est composé d'élus désignés dans le respect des équilibres territoriaux et politiques du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette composition permet notamment la représentation de l'ensemble des maires de communes concernées directement par le projet de tram nord.

#### b) Rôle et missions

Le comité transpartisan d'élus assure la construction d'un projet pensé pour répondre aux enjeux d'aménagement du territoire eurométropolitain tout en tenant compte des enjeux, directs ou indirects, pour plusieurs communes par rapport au déploiement du projet final.

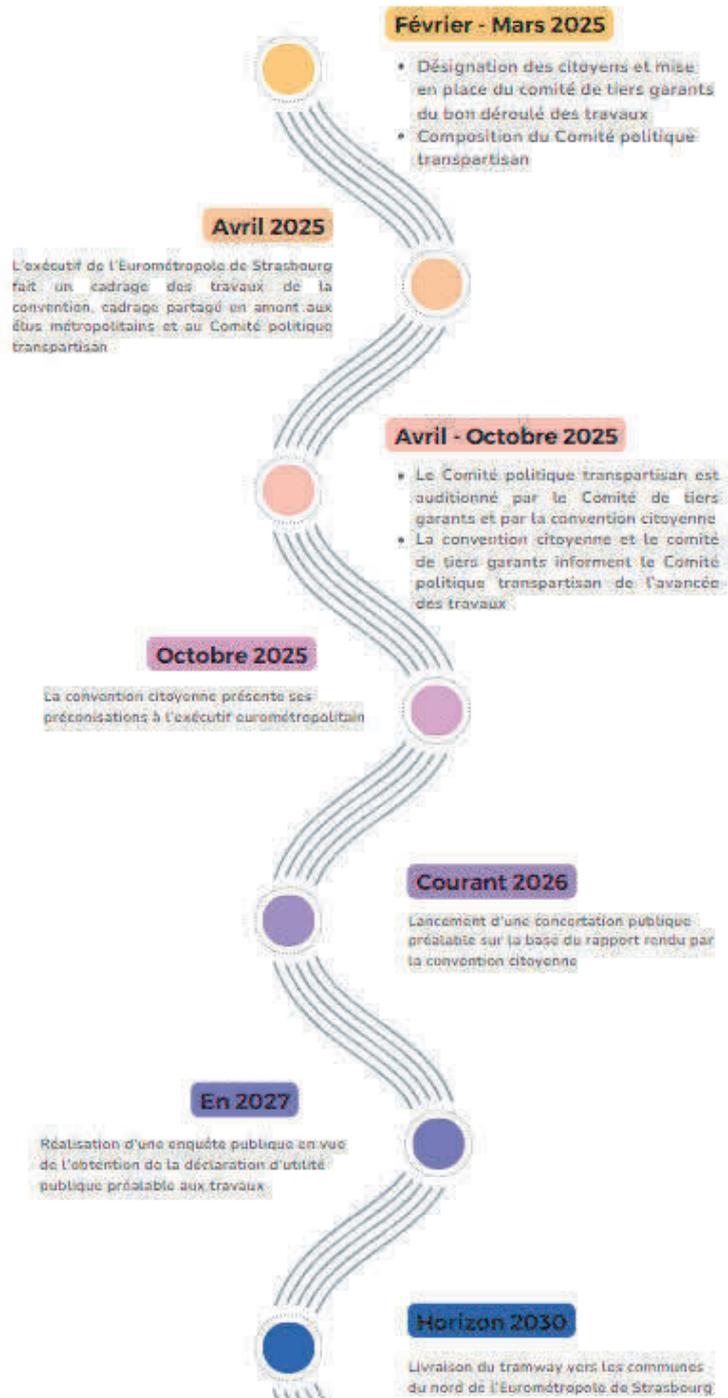
Le comité est tenu informé et consulté par rapport à l'avancement des travaux de la convention citoyenne.

Au cours des travaux, des temps de rencontre formels avec les membres de la convention citoyenne et d'information sur l'avancement des travaux pourront être organisés à la demande de la convention.

À l'issue des travaux de la convention, un temps de restitution du rapport par les membres de la convention citoyenne auprès du comité des élus et un débat avec ses membres sur les conclusions sera également tenu.

## IV. Calendrier de la poursuite du projet

# Les grandes étapes du projet tram nord





**Contact Presse**

Clémence Leclerc

06 70 65 59 58

[clemence.leclerc@strasbourg.eu](mailto:clemence.leclerc@strasbourg.eu)

[strasbourg.eu/espace-presse](https://strasbourg.eu/espace-presse)